

Concours International de Harpe Marie-Antoinette

Du 16 au 19 octobre 2026

Versailles - FRANCE

L' Association Internationale des Harpistes et Amis de la Harpe organise, en partenariat avec le CRR et la ville de Versailles, un concours de harpe ouvert aux harpistes de toutes nationalités et sur trois niveaux de difficultés.

Le but du concours est de promouvoir le répertoire original pour harpe de l'époque de Marie-Antoinette (1755-1793), reine de France et harpiste.

Article I : Le concours

Le concours s'adresse aux harpistes âgés de 10 à 36 ans (au 16 octobre 2026) et de toutes nationalités.

Les pièces doivent être jouées de mémoire.

Les candidats peuvent choisir de présenter leur programme dans l'ordre qui leur convient.

Les candidats choisiront de jouer l'ensemble de leur programme soit sur harpe moderne à double mouvement soit sur harpe à simple mouvement.

Des harpes Camac, Salvi et Lyon and Healy, et une harpe Blaicher à simple mouvement seront mises à disposition des candidats. La harpe Blaicher sera accordée en la bémol. Il faudra donc en tenir compte dans le cadre des pièces au choix.

Il est possible d'apporter son propre instrument. Selon la tessiture des harpes, si la harpe du candidat ne possède pas de Do4 (requis pour la Grande Fantaisie de Bochsa) il est permis d'aménager légèrement ces passages, en restant bien entendu dans le style de l'époque.

Le diapason sera de 430 pour la harpe simple mouvement et 440 pour la harpe moderne.

L'ordre de passage des candidats pour chaque catégorie sera déterminé par tirage au sort.

Le concours est public et l'entrée libre. Les applaudissements du public ne sont autorisés que lorsque les candidats sortent de scène à la fin de leur prestation.

Les enregistrements audio et vidéo sont interdits.

Article II : Le jury

Le jury est composé de personnalités du monde musical notamment des spécialistes du répertoire pour harpe du XVIII^{ème}.

Les décisions du jury sont sans appel.

Si l'un des membres du Jury est professeur d'instrument (ancien ou moderne) d'un candidat, il ne sera pas admis à remettre de cotation pour ce candidat.

L'attribution d'un prix (ou, le cas échéant, la non-attribution) relève exclusivement de l'appréciation du Jury. Le jury se réserve le droit de disqualifier un candidat si la pièce au choix (niveau Excellence) ne correspond pas aux critères imposés (époque et/ou minutage), et se permet de ne pas accorder de premier prix s'il juge le niveau inférieur aux attentes.

Après le concert d'ouverture, et jusqu'à la proclamation des résultats, les candidats n'ont pas le droit d'entrer en contact avec les membres du jury.

Article III : Inscription

Les montants des droits d'inscription varient selon la catégorie présentée.

50€ catégorie Jeunes Espoirs

50€ catégorie Jeunes Talents

70€ catégorie Excellence

L'inscription est validée après inscription et paiement en ligne au plus tard le 15 septembre 2026 minuit (heure de Paris) via le lien ci-dessous:

<https://www.helloasso.com/associations/association-internationale-des-harpistes-et-amis-de-la-harpe/evenements/concours-de-harpe-marie-antoinette>

La direction du concours se réserve le droit de clore les inscriptions avant la date limite si le nombre de candidats est trop important :

Catégorie Jeunes Espoirs: maximum 30 candidats

Catégorie Jeunes Talents: maximum 20 candidats pour l'ensemble des catégories

Catégorie Excellence: maximum 12 candidats pour l'ensemble des catégories

Le droit d'inscription reste acquis à l'organisateur à titre de dommage pour les frais engagés pour tout candidat qui ne se présente pas à l'épreuve pour laquelle il s'est inscrit.

En cas d'annulation du concours par l'organisateur, celui-ci ne sera tenu qu'au remboursement des frais d'inscription à l'exclusion de tout autre dommage et intérêt.

Article IV : Catégories et Prix

Seront décernés:

- Catégorie Jeunes Espoirs : un 1^{er} prix et un 2^{ème} prix.
- Catégorie Jeunes Talents harpe moderne à double mouvement : un 1^{er} prix et un 2^{ème} prix.
- Catégorie Jeunes Talents harpe à simple mouvement : un 1^{er} prix et un 2^{ème} prix.
- Catégorie Excellence harpe moderne à double mouvement : un 1^{er} prix et un 2^{ème} prix.
- Catégorie Excellence harpe à simple mouvement : un 1^{er} prix et un 2^{ème} prix.

Il n'est pas possible de se présenter dans deux catégories.

Article V : Acceptation

Chaque candidat ou toute personne qui en est civilement responsable reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte dans son intégralité.

Tout litige éventuel non prévu dans ce règlement sera soumis exclusivement à la délibération du Jury du concours dont les décisions sont sans appel.

CONTACT : contact@aiharpe.org

Marie-Antoinette International harp competition

From October 16 to 19, 2026

Versailles - FRANCE

The International Association of Harpists and Friends of the Harp, in partnership with the CRR and the city of Versailles, is organizing a harp competition open to harpists of all nationalities and at three levels of difficulty.

The aim of the competition is to promote the original repertoire for harp from the era of Marie Antoinette (1755-1793), Queen of France and harpist.

Article I : The contest

The competition is open to harpists of all nationalities aged 10 to 36 (as of October 16, 2026).

Candidates may present their programme in the order of their choice, and may perform their entire program either on a modern double-action harp, or on a single-action harp. The programme must be played in its entirety from memory.

Camac, Salvi, and Lyon and Healy harps, as well as a single-action Blaicher harp, will be available for candidates to use. The single-action harp will be tuned to A flat, so this should be taken into account when choosing repertoire. For the final, the single-action harp will be tuned to 430, and the modern harps to 440.

Candidates may also bring their own instrument. If the candidate's harp does not have a C4 (required for Bocha's Grande Fantaisie), it is permissible to adjust certain passages where necessary, whilst remaining faithful to the style of the period.

The order in which candidates perform in each category will be determined by drawing lots. The competition is open to the public and admission is free. Audience applause is only permitted when candidates leave the stage at the end of their performance.

Audio and video recordings are prohibited.

Article II: The jury

The jury will be composed of prominent figures from the world of music, including specialists in the 18th-century harp repertoire. The jury's decisions are final. Members of the jury will not be permitted to submit a score for their own students.

The awarding of a prize (or, where applicable, its non-award) is at the sole discretion of the jury. The jury reserves the right to disqualify a candidate if the piece of their choice (Excellence Level) does not meet the required criteria (period and/or timing), and may decide not to award a first prize or medal should the required standard not be attained.

Candidates are not permitted to have contact with members of the jury until after the competition awards have been announced.

Article III: Registration

Registration fees vary depending on the category entered.

€50 for the Young Hopefuls category

€50 for the Young Talent category

€70 for the Excellence category

Registration will be confirmed after online registration and payment has been completed via the link below:

<https://www.helloasso.com/associations/association-internationale-des-harpistes-et-amis-de-la-harpe/evenements/concours-de-harpe-marie-antoinette>

The competition organizers reserve the right to close registration before the deadline if the number of applicants is too high :

Young Hopes category: maximum of 30 applicants

Young Talents category: maximum of 20 applicants across all categories

Excellence category: maximum of 12 applicants across all categories

The registration fee shall be retained by the organizer as compensation for the costs incurred for any candidate who doesn't attend the competition category for which they registered. In the event of cancellation of the competition by the organizer, the latter shall only be liable for reimbursement of registration fees, to the exclusion of any other costs incurred.

Article IV : Categories and Prizes.

The following prizes will be awarded:

- Young Hopefuls category: one first prize and one second prize.
- Young Talent category for modern double-action harp: one first prize and one second prize
- Young Talent category for single-action harp: one first prize and one second prize.
- Excellence category for double-action modern harp: one first prize and one second prize.

Excellence category for simple-action harp: one first prize and one second prize.

It is not possible to compete in two categories.

Article V: Acceptance

Each candidate, or any person who is civilly responsible for them, acknowledges that they have read these rules and accepts them in their entirety.

Any disputes not covered by these rules must be submitted exclusively to the competition jury for deliberation. The jury's decisions are final.

CONTACT : contact@aiharpe.org